

EXAMEN PROFESSIONNEL

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

SESSION 2017

ÉPREUVE ÉCRITE :

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni un nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée.
L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 13 pages

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Sujet :

▪ **Question N°1 - (5 points)**

Vous êtes agent d'une commune de 1 500 habitants. Le maire a reçu en permanence une administrée dont le fils de 15 ans recherche un contrat d'apprentissage dans les espaces verts. L'élu vous demande des précisions sur ce type de contrat auquel la commune n'a jamais eu recours.

A l'aide des documents joints, proposez une présentation simple et claire de ce type de contrat en une quinzaine de lignes.

▪ **Question N°2 - (4 points)**

D'après les éléments du dossier, et tenant compte de la demande qui porte sur un métier lié à l'entretien des espaces verts, expliquez quels points de vigilance sont à prendre en compte.

L'équipe des services techniques est composée de 4 agents, l'un d'eux a plus de 50 ans, indiquez en quoi recruter un apprenti pourrait être intéressant ?

▪ **Question N°3 - (4 points)**

Proposer un rétro planning des actions à mettre en place avant un recrutement en apprentissage et pendant le contrat.

▪ **Question N°4 - (3 points)**

Tenant compte du montant du SMIC mensuel brut de 1 480 € au 1^{er} janvier 2017 et à l'aide du tableau fourni dans le document 3, estimez le salaire mensuel de l'apprenti (15 ans en début de contrat) en 1^{ère} année de Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP).

Estimez le coût de la charge salariale sur la première année de formation. Précisez si d'autres frais sont à prévoir.

▪ **Question N°5 - (4 points)**

Expliquez le mot « savoir-être » dans la phrase « La dimension du savoir-être est aussi importante » du document 4.

Au-delà de l'aspect juridique du recrutement, que soulève la problématique des « savoirs être » d'un apprenti évoqué à la fin du document 4 ?

Le candidat peut traiter les questions dans l'ordre qui lui convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

Liste des documents :

- DOCUMENT 1** « **La fonction publique n'emploie que 2,5% des apprentis** ».
Le Monde | 17 novembre 2014.
(2 pages)
- DOCUMENT 2** « **L'apprentissage dans la fonction publique territoriale** ».
La documentation française | I.A.J. N°12 | Décembre 2015 (Extraits).
(4 pages)
- DOCUMENT 3** « **Le vadémécum de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale** ».
UNCCAS | Edition de novembre 2016 (Extraits).
(2 pages)
- DOCUMENT 4** « **Apprentis dans les collectivités : l'interdiction des travaux les plus dangereux aux mineurs va être levée** ».
Localtis | Thomas Beurey | 22 avril 2016 (Extraits).
(2 pages)

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.